

Sujet : Compléments pour une bonne information du public

De :

Date : 07/06/2022, 10:52

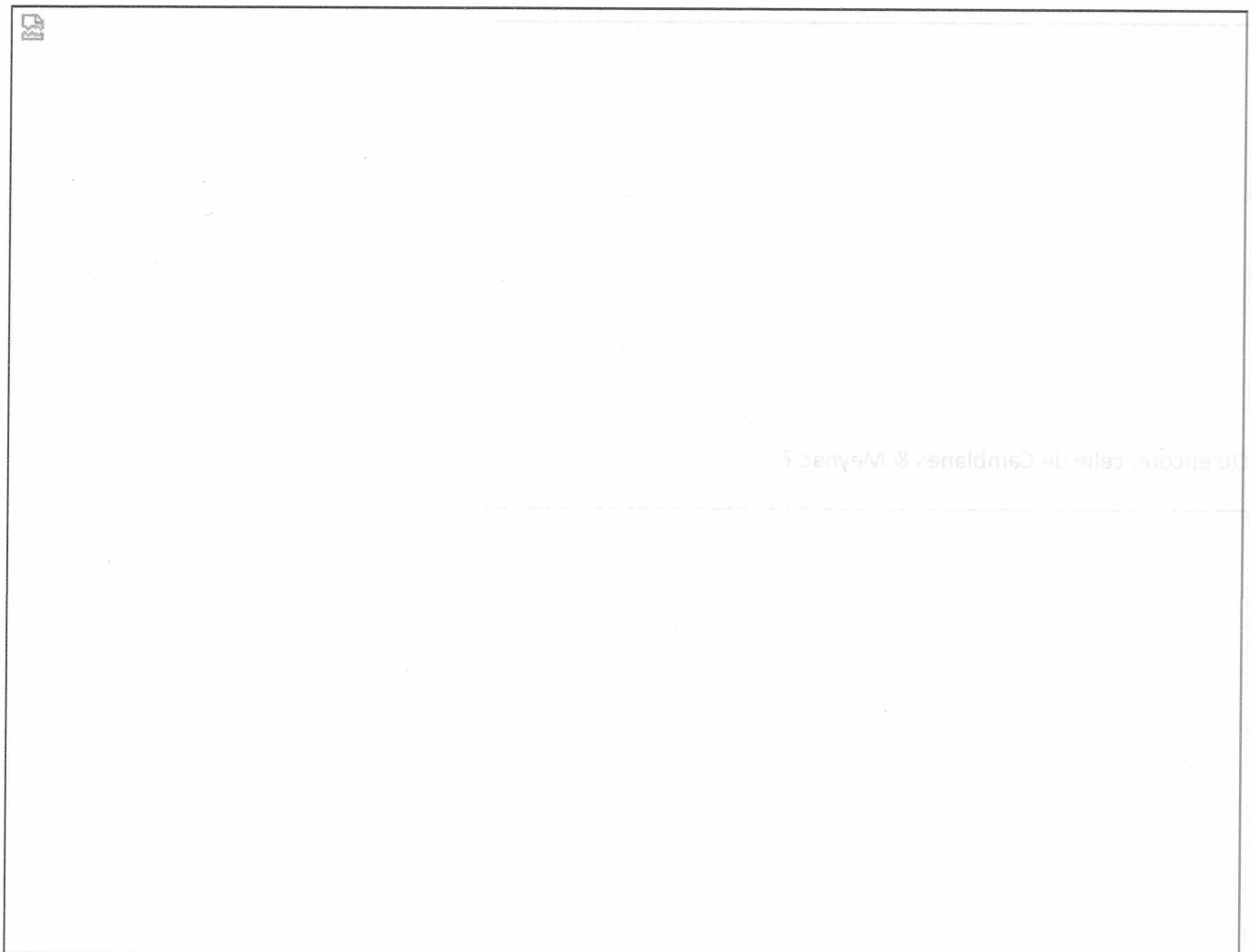
Pour : "enquetepublique@quinsac33.fr" <enquetepublique@quinsac33.fr>

Bonjour Madame le Commissaire Enquêteur,

En préalable, je tiens à vous dire, que j'aime mon village, j'apprécie son caractère rural, je suis solidaire de l'ensemble des commerces, artisans et professionnels qui y travaillent. J'ai pris connaissance des documents mis à disposition du public, voici mes questions et observations. Quand on aime, on ne compte pas et cela explique peut-être le grand nombre de questions posées ?

Page 20 – Illustration 14

Je vous communique la photo prise à l'angle de la rue Henri CHIVALEY sur laquelle , nous voyons très clairement **un point de vue lointain remarquable sur le clocher du village voisin. Sur l'illustration 14 du dossier de présentation le clocher de CAMBLANES & MEYNAC.** Questions 1-2-3 : Pourquoi le clocher de Camblanes n'apparaît-il pas sur l'illustration 14 ? Cette omission permet-elle d'apprécier à sa juste mesure l'impact paysager du projet ? Cette vue lointaine n'a-t-elle aucune valeur ?

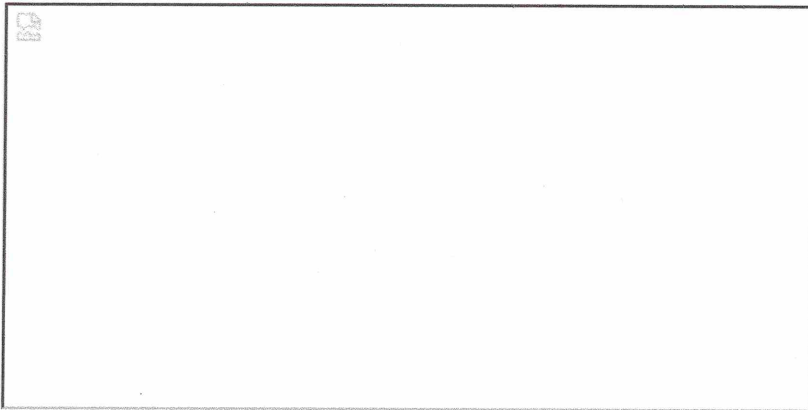


Page 20 – Il est indiqué au § C.1.3.1 : « **le site concerné par la modification du PLU est entièrement occupé par des espaces artificialisés** ». Cette affirmation est inexacte car la parcelle visée est d'une superficie de 2 200 m² alors que le tennis est d'une superficie d'environ 600 m², nous voyons parfaitement une espace herbeux non artificialisé sur l'illustration 13.

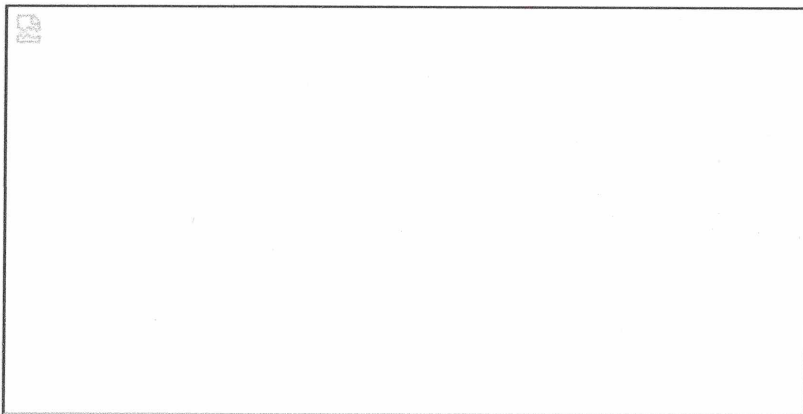
Question 4 : parlons-nous bien du même site ?

Question 4 : parlons-nous bien du même site ?

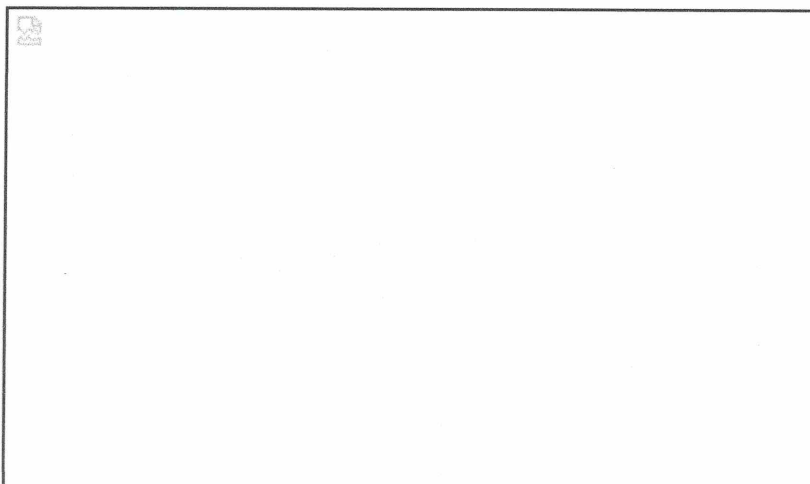
Page 28 § C.2 « l'emprise prévisible des locaux à implanter.... ». Quelle est donc l'emprise prévisible ? Ce prononcer sur un projet dédié sans qu'aucune information sur le bâtiment futur me semble tout bonnement impossible. Questions 5-6-7 - La vitrine de la pharmacie vantant les produits de parapharmacie sera-t-elle visible de la rue ? Sa superficie sera-t-elle plus importante que celle de la pharmacie actuelle ? Y aura-t-il des volets en bois, une grille pour protéger cet espace publicitaire ?



Ou bien , comme celle de LATRESNE ?



Ou encore, celle de Camblanes & Meynac ?



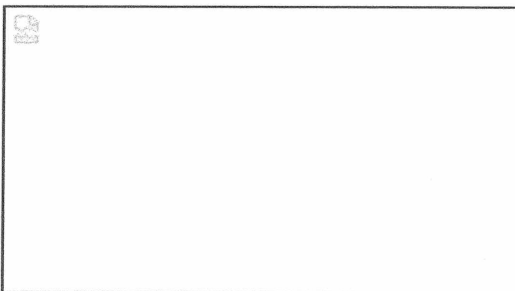
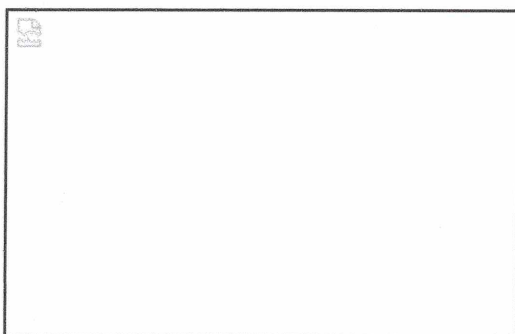
Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2020, M. le Maire explique que le projet de céder ce terrain de tennis participerait à « une meilleure offre de soin ». Question 8 : En quoi, le déplacement de 100 m de

la pharmacie améliore t'il l'offre de soin ? Quels ont les bénéfices attendus en matière d'offre de soin ? Question 9 : En quoi, le regroupement des professionnels de santé serait-il de nature à améliorer l'offre de soins ?

L'ancien cabinet médical du Dr BARGUILLET installé jusqu'à l'été 2017 à 800 m du Centre-bourg au 19 chemin de Blanche Nègre, n'a jamais eu quelconque conséquence négative sur l'état de santé de la population.

Pages 29 et 30 – « Les emplacements de stationnement importants à proximité limitent l'intérêt d'une obligation chiffrée ». Question 10 - Quel est le décompte précis des besoins en stationnement de ce projet de regroupement : des médecins généralistes (2), podologue(1), du naturopathe (1), des pharmaciens (2), de la préparatrice (1), des kiné (3), si chacun de ces professionnels à près de lui 1 patient en consultation et 1 autre en salle d'attente, nous sommes tout de même à 30 personnes ! Question 11 - quelle quantification des besoins en matière d'emplacements sachant que les locaux actuels abandonnés ont vraisemblablement vocation à être réoccupés ?

Questions 12-13-14 : Que vont devenir, l'actuel Centre Médical, l'actuelle Pharmacie, l'actuel cabinet de Kinésithérapeute ? Vont-ils s'ajouter aux locaux abandonnés de l'ancien salon de coiffure, des anciennes boucheries toutes situées au cœur du village ? Pourquoi, ce projet n'a-t-il pas été intégré à la présentation du réaménagement du Centre-bourg actuellement à l'œuvre ? L'intégration paysagère des locaux prévisibles n'apparaît pas.



Enfin, je suis d'avis que la Commune fait une erreur, en cédant un emplacement public aussi stratégique au Centre du bourg et à 30 m de l'église, se faisant elle perd définitivement la main sur cet emplacement exceptionnel, remarquons la parcelle immédiatement en face fait l'objet d'un classement « Espace Paysager à Protéger ». Question 15 : pourquoi ce qui est vrai d'un côté rue ne l'est pas de l'autre côté ? Question 16 : n'y avait-il aucune autre alternative possible ? La Commune dispose d'une doit de préemption et des biens sont à vendre à proximité du Centre-Bourg.

De plus, le caractère systémique ce futur ensemble peut rendre plus complexe l'installation individuelle de professionnels indépendants dans un village de 2 190 habitants à l'habitat dispersé. Question 17 – Cet espace dédié a vocation à recevoir un Centre de soins, pouvons-nous connaître l'emprise prévisible ?

Page 33 - La création du secteur UA* porte sur une surface d'environ 2 200 m². Le périmètre a été fixé de manière à intégrer uniquement le terrain prévu pour l'accueil du projet de pôle santé. Question : Comment comprendre ce point alors que le Conseil Municipal a voté la cession d'un terrain de 900 m² ? A quoi serviront, les

1 300 m² de surplus ?

Pour conclure :

Par deux fois, les médecins ont souhaité acquérir les locaux qu'ils occupent aujourd'hui, mais le refus répété du propriétaire, les a conduit à chercher une alternative. Je trouve légitime que les professionnels de santé souhaitent acquérir leurs locaux professionnels mais je trouve regrettable, que cela conduise à dénaturer l'aspect paysager du Centre-bourg.

Nous le savons bien, cela ne se passe jamais comme prévu et l'histoire récente de la cession du terrain des HUGONS est là pour nous le rappeler. Ce terrain de 16 302 m² appartenant à la Commune de Quinsac devait être « le plus beau lotissement de la CDC », il s'est transformé (pour le plus grand bonheur du promoteur) en simple cession de 28 terrains à bâtir, libres de constructeur !

Ce rappel démontre l'intérêt que peut avoir une municipalité à conserver la maîtrise de son patrimoine.

Enfin, je salue, les élus, qui ont votés contre (6 élus) ou qui se sont abstenus (2) pas facile de s'opposer à la volonté d'un Maire.

Je me rendrai à votre permanence le 14 juin pour vous rencontrer.

Thierry Dehouck

2 ter rue de ville sur Haine, Quinsac



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com

— F541343480844219AC8684A415197FC6.jpg —



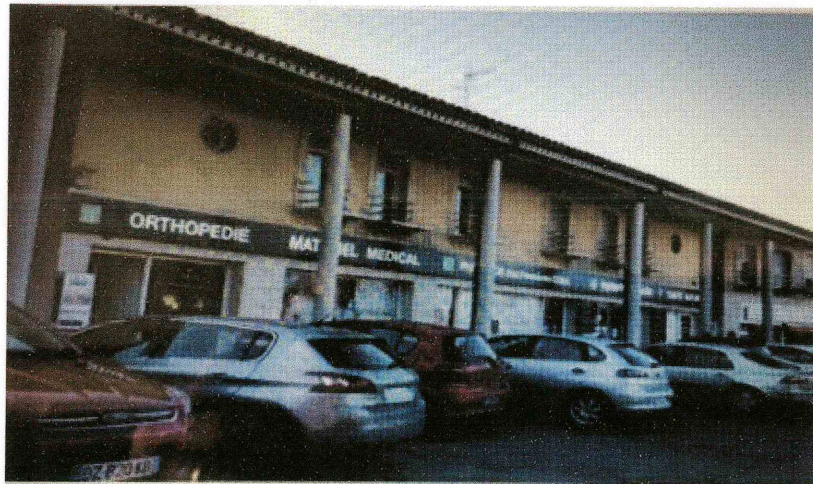
—2CC4673F35544EFB8B254416888209A4.jpg



—979E40B62B1E4E39BF9AB46F9250402B.jpg



—210DD0DA16494B429CA0ADD81745A740.jpg



—7DCDED3CD11D4242A225F70790B94F0C.jpg



—5BAD9DEC3195411A8FC3CA3E80F57844.jpg



—Pièces jointes :

F541343480844219AC8684A415197FC6.jpg

115 Ko

2CC4673F35544EFB8B254416888209A4.jpg	25,5 Ko
979E40B62B1E4E39BF9AB46F9250402B.jpg	29,1 Ko
210DD0DA16494B429CA0ADD81745A740.jpg	31,5 Ko
7DCDED3CD11D4242A225F70790B94F0C.jpg	14,3 Ko
5BAD9DEC3195411A8FC3CA3E80F57844.jpg	13,5 Ko